Québec et Montréal, Police dans,-

Police fluviale (Québec)—augmentation des droits pour en défrayer les dépenses, 20 V. c. 124.

Pouvoirs de l'inspecteur et du surintendant, 20 V. cc. 122, 123.

Quo Warranto,-

Voir Prérogative, Writs de.

RAT

RATS-MUSQUES,

Durée de la chasse aux, 20 V. c. 39.

Richmond et Stanstead, Cours de Circuits dans,— Mais voir aussi 18 V. c. 166, ss. 4, 7, etc.

Rimouski,-

Voir aussi 18 V. c. 100, ss. 7, 10, 12, (quant à la Municipalité)

—et 18 V. c. 99—16 V. c. 152, quant aux Districts d'Enregistrement.

SAG

Saguenay,—(seconde Municipalité établie au,)— Voir aussi 13, 14 V. c. 107—18 V. c. 99—et 16 V. c. 152— et 18 V. c. 100, ss. 7 et 10.

St. Anicet,—

Voir Beauharnois.

St. Antoine de l'Île aux Grues,— Mais voir aussi 18 V. c. 100, ss. 7 et 10.

St. Antoine de la Baie du Febvre, (Commune de,)—

Voir aussi La Baie du Febvre, pour 2 G. 4, c. 10—4 G. 4, c. 26.

ST. AUBERT, (dans l'Ilet,)

Erigé en Municipalité, 20 V. c. 137.

St. François du Lac,—

Acte pour régler la commune amendé, 20 V. c. 216.

St. Hyacinthe,—

Incorporé comme ville, 20 V. c. 131, cet Acte abroge 16 V. c. 236, et confirme l'abrogation de 13, 14 V. c. 105.

ST. LAMBERT, (vis-à-vis Montréal,) Incorporé comme Municipalité, 20 V. c. 132.

St. Norbert d'Arthabaska,-

Limites changées, 20 V. c. 134. Actes de la Municipalité confirmés, 20 V. c. 135.

ST. PASCHAL,

Voir Kamouraska.